# REPUBLIQUE FRANCAISE COMMUNE DE LHUIS

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 22 MARS 2023 – 20 h

**ETAIENT PRESENTS**: Mikaël BABOLAT, Laurent BORDEL, Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Emmanuel GINET, Jean-Michel LAURENT, Evelyne SUBIT Céline THEVENOUX Marie-José TRAINA, Isabelle VAUDRAY, Viviane VAUDRAY.

Absente excusée : Julien DOMBES → procuration à Evelyne SUBIT

Guillaume DUCOLOMB

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Marie-Jo TRAINA

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

1ème point : Validation du compte-rendu de la séance du 24 février 2023

## 2<sup>ème</sup> point: FINANCES COMMUNALES / ADMINISTRATION

- Tarifs de l'eau
- Loyers impayés, dossier transmis au conseil de la commune

## 3ème point: RESSOURCES HUMAINES - PERSONNEL

- Changement d'horaire des agents technique

# 4ème point : VOIRIE / RESEAUX / TRAVAUX DIVERS

- Plaques de rue, devis

#### 5ème point: BATIMENTS COMMUNAUX – TERRAINS COMMUNAUX

- Validation du devis des leds pour l'école et la mairie
- Salle des fêtes
- Devis porte ancien garage Faure

#### 6ème point : GESTION DES AFFAIRES COURANTES

- Convention entre la commune et Mme Bodoy
- PPR

# 7<sup>ème</sup> point : DIVERS

- Pancarte sur la place publique
- Courrier du Gaec de la Pavia et de la préfecture concernant les panneaux photovoltaïques
- Courrier de la MARPA (subvention)
- Arrivée d'un nouveau chef de brigade à la gendarmerie
- Chasse : courrier de la préfecture concernant les baux communaux → délibération

# Sont ajoutés à l'ordre du jour :

4ème point : Arbres sur la place du Champ de Foire

5<sup>ème</sup> point : Devis porte ancien garage Faure

#### I - VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU 24 FEVRIER 2023

Le compte rendu de la séance du 24 février 2023 est validé à l'unanimité.

#### II - FINANCES COMMUNALES / ADMINISTRATION

#### 2-1 Tarifs de l'eau

De nombreuses interventions ont eu lieu sur le réseau d'eau suite à de nombreuses fuites, le conseil municipal se pose la question s'il y a lieu d'augmenter le tarif de l'eau.

## 2-2 Loyers impayés, dossier transmis au conseil de la commune

Un administré est redevable de 10 080 € TTC à la commune, malgré plusieurs relances de la part de la trésorerie, restées sans résultat. Après une entrevue avec la personne concernée, Monsieur le Maire avait laissé quelques jours pour le paiement de cette dette. Ce délai étant dépassé, Monsieur le Maire a remis le dossier à l'avocate de la commune pour engager une procédure de commandement de payer avec saisie du juge des référés si besoin. Une prise en charge des frais sera demandée à l'assurance de la commune.

#### III - RESSOURCES HUMAINES - PERSONNEL

#### 3-1 Changement d'horaire des agents technique

Un changement d'horaire était prévu et après validation du comité technique, les horaires seront désormais : 7h30 – 12h00 / 14h30 – 16h00 et 8h30 – 12h30 / 14h00 – 17h00, (alternance entre les deux agents) Ces horaires prendront effet au 1<sup>er</sup> avril 2023.

#### IV - VOIRIE / RESEAUX / TRAVAUX DIVERS

## 4-1 Plaques de rue

En vue des nouvelles et futures constructions, et pour une meilleure harmonisation (plaques identiques aux anciennes) la commune prend en charge l'achat de 14 plaques de numéros qui seront remises aux propriétaires lors de leur installation.

Devis de Sigma pour 396 € TTC.

#### 4-2 Arbres place du Champ de Foire

Deux grosses branches mortes d'un tilleul de la place sont tombées sans faire de dégâts. Après consultation auprès du service compétent, cet arbre est à couper, ainsi que deux autres dans le même état. De même, à l'arboretum, il faudra couper une branche et une cime. La SARL GUIGARD interviendra pour couper ces arbres, enlèvera les souches afin de pouvoir replanter de nouveaux arbres. Les autres tilleuls seront à surveiller.

## V – BATIMENTS COMMUNAUX – TERRAINS COMMUNAUX

#### 5-1 Validation du devis des leds pour l'école et la mairie

Deux devis ont été demandés pour le passage en éclairage leds pour la mairie et l'école. La sté électricité Lombard a été retenue pour un montant de 17 128 € TTC (tarif le moins disant) La CCPA subventionne 75% jusqu'à 15 000 €.

## 5-2 Devis porte ancien garage Faure

Un devis a été demandé à la sté Charron à Groslée pour la réparation et la modification des portes des deux anciens garages Faure. Ces bâtiments servent à entreposer le matériel de la commune et du comité des fêtes. Le conseil municipal valide le devis d'un montant de 1 260 € TTC.

#### 5-3 Salle des fêtes

Une estimation a été demandée à l'architecte pour le coût d'une construction neuve, montant 1 190 000 € HT. A cela, il faut ajouter l'achat du foncier, la création des réseaux, l'accès à l'infrastructure ainsi que les parkings. Dans tous les cas des travaux seraient à faire dans l'ancienne salle des fêtes, notamment l'accès des toilettes pour PMR et le chauffage.

Par 9 voix pour et 2 voix contre, le conseil opte pour la rénovation de la salle des fêtes.

#### VI - GESTION DES AFFAIRES COURANTES

#### 6-1 Convention entre la commune et Mme Bodoy

Suite à l'acquisition par la commune des anciens garages Faure, la convention de location des anciens abattoirs route de Vérizel, où était entreposé du matériel communal, a été résiliée.

#### 6-2 Plan de prévention des Risques (PPR)

La carte des aléas (crue du Rhône, ruissellement, chutes de pierres...) du territoire est en cours de mise à jour par les services de l'Etat. Ces nouvelles cartes et ce nouveau règlement pourront être consultés en mairie (salle du RDC). Un cahier de doléances sera à disposition des administrés. Les dates seront communiquées ultérieurement.

#### VII - DIVERS

# 7-1 Pancarte sur la place publique

Un panneau a été affiché par une administrée sur un bâtiment du centre bourg, apostrophant la mairie pour son inefficacité devant l'insalubrité de son logement.

En septembre 2022 Monsieur le Maire a été alerté par le service de la CCPA (Urbanis) lui signalant un logement insalubre sur la commune. Monsieur le Maire a pris contact avec les propriétaires pour faire un point de la situation. Suite à cet échange, des travaux ont immédiatement commencé et un planning a été mis en place par le propriétaire.

Le Maire recevra prochainement la locataire et va également se rapprocher des bailleurs sociaux pour voir s'il y la possibilité de reloger cette famille.

Il rappelle que cela relève du domaine privé mais qu'il a un pouvoir de police générale, lui permettant de mener des missions de sécurité, tranquillité et salubrité publiques. Le Maire suit le dossier avec le service Urbanis

# 7-2 Courrier du Gaec de la Pavia et de la préfecture concernant les panneaux photovoltaïques

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'une structure professionnelle pour la pose de panneaux solaires en surimposition sur un bâtiment agricole. Il est rappelé que le PLU de la commune interdit la pose de panneaux en surimposition et qu'ils sont interdits dans le secteur ABF.

Le conseil municipal ne modifiera pas le PLU car celui-ci sera révisé en 2027 suite à la modification de celui du Scott BUCOPA. Pour des raisons de coût financier, de temps...et pour être en adéquation avec celui du Scott BUCOPA, il n'est pas envisageable et raisonnable de faire deux modifications en 4 ans.

Cependant, à partir de juillet 2023 les administrés pourront saisir la préfecture ou la région pour déposer un dossier permettant la pose de ce type de panneaux lorsqu'un PLU ne le permet pas.

# 7-3 Courrier de la MARPA (subvention)

La MARPA de Serrières a renouvelé sa demande de subvention. L'an dernier, la commune avait exceptionnellement attribué une somme de 800 €. Les comptes de la MARPA étant revenus à l'équilibre, le Conseil – à l'unanimité – ne souhaite pas donner suite à cette requête.

# 7-4 Arrivée d'un nouveau chef de brigade à la gendarmerie

Monsieur l'Adjudant Boisard a pris ses fonctions à la gendarmerie le 10 mars 2023. Nous lui souhaitons la bienvenue, ainsi qu'à sa famille.

#### 7-5 Chasse: courrier de la préfecture concernant les baux communaux

Madame Isabelle Vaudray quitte la séance.

Monsieur le Maire transmet à l'assemblée le courrier de Monsieur le Sous-préfet en date du 7 mars 2023, par lequel, devant l'incapacité des deux sociétés de chasse d'instaurer un dialogue et aucun accord ne semblant envisageable, M. le sous-préfet propose de résilier les baux communaux de la société de chasse la Lhuisarde Saint-Hubert.

Une nouvelle répartition des baux communaux sera définie par la préfecture de l'Ain.

Si aucune des deux sociétés n'accède à cette nouvelle répartition du territoire, un arrêté préfectoral sera pris, interdisant la chasse sur le territoire de la commune de Lhuis pour éviter tout trouble à l'ordre public.

Le conseil municipal prend acte du courrier de Monsieur le Sous-Préfet et autorise Monsieur le Maire à résilier le bail de la société de chasse la Lhuisarde Saint-Hubert.

Vote: 6 voix pour - 1 voix contre - 3 abstentions

Dates des prochains conseils municipaux : Vendredi 7 et jeudi 13 avril à 20h

Séance levée à 23h

Le Président Emmanuel GINET La Secrétaire Marie-Josée TRAINA

Maines

Procès-verbal validé à la séance du conseil municipal du 13 avril 2023.